

Confinement – Coronavirus COVID19

## La Ville d'Arras s'adapte aux règles de confinement

Suite aux mesures annoncées par le Président de la République et le gouvernement ce lundi soir, la Ville d'Arras s'adapte et vous informe.

Concernant les services de la Ville d'Arras

- Depuis ce Mardi 17 Mars, 12h, l'accueil physique en Mairie est suspendu. Seul le service état-civil continue de fonctionner dans des conditions sanitaires sécurisées pour traiter uniquement les actes de naissance et de décès. Ce service se fait du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 uniquement. La permanence d'accueil téléphonique est renforcée et fonctionne 24h sur 24, 7 jours sur 7 via le numéro « Allo Mairie » : 0805 0900 62.
- Les services de la Tranquillité Publique de la Ville d'Arras restent mobilisés durant cette période de confinement. Les missions des agents se concentreront principalement sur le respect de l'ordre public sur l'ensemble de la commune. De ce fait, le contrôle du stationnement en zone horodatée est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Précisons tout de même que les stationnements gênants et anarchiques seront verbalisés. Nous en appelons au civisme des Arrageois.
- Les Services Techniques continueront d'assurer un nettoyage régulier pour garantir la salubrité de la ville. Les missions de propreté seront privilégiées à l'entretien des espaces verts. Là encore, la citoyenneté de chacun doit être irréprochable pour ne pas mobiliser inutilement nos agents.
- A noter que le télétravail est la règle pour tous les agents de la Ville d'Arras qui le peuvent, à minima jusqu'au 1er avril prochain. Les agents restent toutefois mobilisables en cas de nécessité pour répondre à l'obligation de continuité de service public.

Concernant la vie de la Ville d'Arras

- Les 5 Marchés hebdomadaires sont maintenus : Place des Héros (mercredi matin), Place Lanvin (jeudi matin), Parc du Rietz (jeudi après-midi), Centre-Ville (samedi matin) et Place Verlaine (dimanche matin). Il est important de signaler que ne seront autorisés à s'installer que les commerçants vendant des produits alimentaires. Les gestes barrières seront à respecter scrupuleusement.
- La Ville d'Arras a pris un Arrêté Municipal dès ce Mardi 17 Mars, pour interdire l'accès à tous les parcs et jardins publics ainsi que les aires de jeux pour enfants. La Police Municipale veillera au respect de cet Arrêté.
- Pour rappel, les commerces « indispensables à la vie de la Nation » restent ouverts sur le territoire. Nous sommes en train de réaliser un recensement de l'ensemble de ces commerces ouverts sur le territoire afin de vous les communiquer.

Nous comptons sur la bienveillance et la capacité d'adaptation de tous les Arrageois.